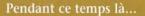
Le journal de juin 2005 vous informait du processus d'archivage, mené par le service Mission Archives 34 du Centre de gestion de l'Hérault, sous la direction des Archives départementales. Aujourd'hui classé, ce fonds documentaire témoigne d'un passé communal riche et intéressant. De ce constat, l'idée de proposer une rubrique régulière présentant une archive originale, s'est imposée.

Remonter le temps de cinq siècles, c'est le choix de cette nouvelle chronique consacrée à l'origine du fonds et son tout premier document. Le plus ancien ouvrage déposé aux archives est un compoix datant de 1526 ; il n'existe donc pas de pages plus vieilles que les premières de ce volume. Rédigé en occitan, ce parchemin impeccablement conservé malgré les siècles, incarne l'ancêtre du cadastre moderne. Si la date semble lisible, l'ensemble du manuscrit s'avère très difficile à retranscrire. En le parcourant, quelques éléments typographiques ou historiques attirent cependant notre attention. Tout d'abord, vous noterez l'originalité de l'entête : un soin personnel a été apporté à la lettrine figurée qui introduit en toutes lettres « l'an mil cinq cene vingt et siex ». Ce caractère, transformé par le greffier en personnage coiffé d'un bonnet, ouvre la bouche comme pour mieux nous annoncer l'année concernée. Le corps du texte offre une lecture moins évidente, que seul un lecteur aguerri à la paléographie serait en mesure de déchiffrer. Comme l'in-

dique la photo 4, une table des matières liste de façon nominative l'ensemble des propriétaires fonciers appartenant à la communauté. Chaque administré dispose d'une page numérotée : par exemple, la 9 ligne de la table des matières concerne Laurens Sabatie » dont les biens sont répertoriés à la page « XXVIII », soit 28. En la consultant (photo n°5), nous retrouvons la liste correspondant aux biens de propriété de Monsieur Sabatier (cette fois finissant par un « r ») avec leur situation, leur nature, leur superficie calculées par un arpenteur et leur valeur fiscale estimée par un prud'homme expert. De fait, il était assujetti à la taille (impôt) qu'il reversait au collecteur de la communauté.

Alors, Laurens Sabatier : riche propriétaire pérolien ? La question reste en suspends ... à nous d'imaginer!

Cote ADH du compoix : 198 EDT 24



- \bullet Libération de François I° : prisonnier en Espagne de son cousin Charles Quint depuis sa défaite à Pavie un an plus tôt, le Roi de Madrid en 1526. Il est contraint de céder à l'empereur la Bour-gogne et le Milanais et de remettre ses deux fils, François et Henri provoquant de nouvelles hostilités qui s'achèveront cette fois en 1529. C'est la paix de Cambrai ou paix des Dames.
- Bataille de Panipa : descendant de Gengis Khan et de Tamerlan, Bâbur inflige une défaite au sultanat de Dehli, Ibrahim Lodi, lors de la bataille de Panipa. Lodi meurt dans la bataille, entraînant dans sa chute la domination musulmane en Inde et laisse place au règne Moghol.
- Les Hongrois battus par Soliman le Magnifique : poursuivant leur avancée dans les Balkans, les Turcs ottomans battent les Hongrois à Mohacs, sous la conduite de Soliman II le Magnifique. Louis II Jagellon, alors roi de Hongrie, meurt dans la bataille, divisant le royaume de Hongrie en trois : la Hongrie royale des Habsbourgs,
- Le premier tour du monde : entre 1519 et 1532, le portugais Magellan entreprend le premier tour du monde au cours duquel il meurt assassiné aux Philippines.





3 - La première page du compoix avec la lettrine et l'année 4 - La table des matières avec numérotation des pages 5 - La liste des biens fonciers avec estimation de l'impôt correspondant

- Les archives anciennes, antérieures à la Révolution Française, sont déposées aux Archives départementales situées 2, rue de Castelnau à Montpellier. Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption, les archives sont consultables par le public. Contact : 04 67 14 82 14
 Les archives modernes, postérieures à la révolution française, sont conservées et consultables en Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public.

Dans le précédent numéro, nous vous présentions l'ambitieux « projet Dumont » visant la création d'un canal dérivé du Rhône destiné à arroser les propriétés et à combattre, par la submersion, les ravages du phylloxéra sur les plants de vignes dans les départements de l'Isère, de la Drôme, du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault. Si cet ouvrage a mobilisé sans relâche communes, agriculteurs et vignerons du Midi entre 1874 et 1883, ont-ils eu pour autant gain de cause? Un enjeu si important que la population pérolienne a soutenu ce projet d'utilité publique nationale à travers pétitions et délibérations...



L'enlisement du projet Dumont

si la Loi du 20 décembre 1879 marque une victoire significative en déclarant d'utilité publique le projet Dumont, l'affaire prend rapidement une tout autre

Entre 1879 et 1881, le dossier stagne au point qu'une rumeur de nouveau projet s'étant aux souscripteurs des berges du Rhône qui craignent son abandon. Cette inquiétude est confirmée puisque dans une correspondance datée du 15 mars 1881 le Préfet de l'Hérault assure à Monsieur Ardisson, maire de Pérols, que « les changements apportés au projet Dumont ont pour but d'améliorer les conditions de ce travail, sans diminuer aucun des avantages attribués aux communes comprises dans le

Me le Ministre de l'égrealine d'un bonnaire, a qui fai immunique la del bratier de volu bonnie. Nuncipel relation ou sanc du Ministre de volu bais de mais au mont que les changement en pour bet d'amétierer les conditions de se besoult vans etimineur au un des combines d'uniques de les conditions de se besoult vans etimineur au un des combines d'uniques de la brail des pours d'uniques d'uniques d'un se la brail des pours d'un se la brail de pour de la pours d'un se la brail de la combine de la brail de la pour de la pours d'un se la brail de la pour de la pour de la brail de la pour de la pour de la brail de la pour de la pour

tracé du projet initial » (photo n° 1). Un nouveau projet de loi est bel et bien déposé le 7 avril 1881, instruit par Monsieur Chambrelent. Son contenu déclenche une contestation générale en raison de l'augmentation de la redevance annuelle par hectare de 63,50 francs à 75,50 francs... Les souscripteurs et les syndicats qui pensaient avoir acquis un engagement de l'État, organisent une vaste pétition pour le maintien du projet primitif.

Une vaine mobilisation

es syndicats interpellent alors les communes afin d'obtenir d'elles délibérations et pétitions les soutenant. Le 7 mai 1881, le représentant local du canal d'irrigation du Rhône transmet un courrier au maire de Pérols avec articles de presse attestant du mécontentement unanime ainsi qu'une enveloppe « toute préparée » contenant les pétitions que « Monsieur le Maire voudra bien lui renvoyer, signées par les souscripteurs et les habitants. » Il ajoute que « certaines complications viennent néanmoins de surgir » et que ce nouveau projet s'il était, malheureusement adopté, retarderait son exécution de 10 ans.

La question est portée au Conseil municipal du 29 mai 1881 afin qu'il renouvelle ses vœux au projet Dumont. Monsieur Marc Bazille fait alors part de ses interrogations et se demande « si le Conseil agirait sagement en recommandant tel projet plutôt que tel autre ». En effet, d'après lui « il n'est pas opportun de prendre parti soit pour M. Dumont soit pour M. Chambrelent ». Finalement, le Conseil considère « qu'il n'est guère possible de donner un avis technique » et « que soin appartient aux autorités spécialement compétentes en la matière ». Si l'Assemblée délibérante reconnaît que « M. l'Ingénieur Dumont a eu le premier l'heureuse inspiration d'assurer la fécondité du Midi de la France, en faisant passer un canal d'irrigation à travers cette partie du territoire de la République », il déclare cependant « que les efforts qu'a faits M. Dumont pour populariser son idée et la rendre pratique lui méritent l'entière reconnaissance des populations méridionales et lui assurent notamment, celle des habitants de Pérols ». (photo°2) Malgré cette reconnaissance, le Conseil ne privilégie aucune alternative et conclue habilement en émettant le vœu « que l'un des deux projets précités soit adoptés et mis promptement à exécution, afin que le Midi retire enfin, de cette œuvre grandiose, tous les avantages qu'il en attend impatiemment ».

Exclare que les efforts que a fort le Summel pour fropulariser les edie et la rotter prohau les mondres prohau les mondres mondres de la Corde, propose et ment, celle des habitants de Gorde, propose et ment, celle de vien que l'en le propose propose de mont promptement à existency, afin que le birde relies infan de cité une square parties les trades con parties de les comments de les montes proposes de la trade de la la comment de la la la comment de la la comment de la comment de la comment de la companion de la la comment de la companion de de la co

Épilogue: Philippe Lamour, l'héritier de Dumont:

Le projet Dumont et les suivants ne verront jamais le jour parce que probablement trop ambitieux et de trop grande envergure. Il faudra affronter deux guerres mondiales pour qu'enfin, sous l'impulsion de Philippe Lamour, la Compagnie du Bas Rhône soit créée grâce à la loi du 24 mai 1951.

Cotes: 303 et 1D9

Légendes

Photo n° 1 Courrier du Préfet de l'Hérault au Maire de Pérols du 15 mars 1881

Photo n° 2 Extrait de la délibération du Conseil municipal du 29 mai 1881

Photo n° 3: Projet de tracé du Canal Dumont irriguant Pérols (zone en rouge)

- Les archives anciennes, antérieures à la Révolution Française, sont déposées aux Archives départementales de l'Hérault située 2, rue de Castelnau à Montpellier. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18h sans interruption, les archives sont consultables par le public. Contact: 0467148214.
- Les archives modernes et contemporaines, postérieures à la Révolution Française, sont conservées et consultables en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public.

 Merci à l'équipe des Archives départementales et au service Mission Archives 34 du Centre de gestion de l'Hérault, pour leur acqueil et leurs précions conseils.

En se plongeant dans les archives modernes de la commune, nous avons ouvert un dossier du XIX° siècle. Portant plus précisément sur les années 1874-1883, il concerne un vaste projet: la création d'un canal dérivé du Rhône destiné à arroser les propriétés et à combattre, par la submersion, les ravages du phylloxéra sur les plants de vignes, dans les départements du Sud de la France. Cet ouvrage

ambitieux, nommé « projet Dumont », mobilisera départements, communes, agriculteurs et vignerons du Midi qui défendront sans relâche, cette réalisation qualifiée d'utilité publique nationale. À Pérols, différentes délibérations, pétitions et correspondances témoignent de l'utilité incontestable de ce Canal.

Le contexte à la fin du XIXe siècle

a fin du XIX° siècle s'avère peu clémente pour la population qui subit une crise économique entraînant chute des prix des produits agricoles et ruine des petits exploitants. Dans le Sud de la France, les vignobles sont ravagés par le phyloxera qui menace d'anéantir une des sources les plus précieuses de revenu: la vigne. Malgré de nombreuses recherches, la submersion paraît être le meilleur remède pour préserver les plants menacés et sauver ceux qui sont atteints.

La commune de Pérols dont la subsistance de ses habitants est tributaire de la production agricole et viticole, n'échappe pas aux maigres récoltes et aux conséquences du phylloxera. Si depuis plusieurs années déjà, l'État s'intéresse à l'utilisation des eaux du Rhône dans l'intérêt des agriculteurs, l'invasion de cet insecte dévastateur, hisse cette question au rang de priorité nationale. Le temps est donc à l'action.

L'ouvrage de Dumont sur la bonne voie

En 1872, le gardois Aristide Dumont, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est chargé de l'étude d'un vaste projet visant à construire un canal qui prendrait son origine aux Roches-de-Condrieu pour se terminer dans la banlieue de Montpellier.

Le 24 février 1874, après de longues instructions (desquelles découlera un allongement du tracé initial jusqu'à Béziers), Aristide Dumont présente une cartographie indiquant l'emplacement du canal et les surfaces irrigables matérialisées en rouge, qui s'étendent jusqu'à Pérols (photo 1). Une fois envoyé à l'ensemble des communes concernées par le projet, le dossier est alors soumis



pour avis à chaque assemblée délibérante. À Pérols, le projet Dumont fait l'objet d'une délibération le 20 avril 1874 dans laquelle le Conseil « prend connaissance d'un projet de canal d'irrigation dérivé du Rhône, passant au Nord de Montpellier et du continent jusqu'à Béziers, dressé par M. Dumont, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ». L'Assemblée « après en avoir mûrement réfléchi déduit » que « le Grand Canal projeté est d'une utilité incontestable. La submersion permet d'étendre les prairies sur une plus grande échelle tandis qu'elles ne réussissent que sur les lieux que la nature a dotés de cours d'eau; elle est la richesse des terrains calcaires et un puissant secours pour l'agriculture. Et comme l'expérience a prouvé que la submersion et le seul préservatif des vignes contre les atteintes du phylloxéra, c'est surtout à ce point

de vue que le Canal est appelé à rendre de grands services ». La commune émet donc « des vœux pour sa prompte exécution ». Le projet Dumont finalisé, fédère les communes qui s'organisent

en syndicats: Pérols est rattaché à celui de Montpellier.

En 1877, la Chambre des Députés est saisie d'un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique relatif à l'établissement

CANAL DIRRIGATION
du Rhône
DIVISION DE MONTPELLIER

LITTURE DE SOUSCRIPTIONS DANS CES SYNDICATS

ETAT ACTUEL DES SOUSCRIPTIONS DANS CES SYNDICATS

AL CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

du canal (photo 2). Il est alors demandé aux « départements, villes, communes et propriétaires intéressés » de souscrire d'ici 1879 des engagements dont les redevances annuelles devront atteindre 3 000 000 de francs minimums. Les propriétaires des zones irrigables des syndicats de Lunel, Castries, Mauguio, Montpellier, Lattes et Frontignan sont informés par voie d'affichage que la redevance s'élève 63,50 francs (photo 3). À l'instar des autres communes, Pérols délibère à nouveau le 13 février 1878 et réitère « qu'il y a nécessité

et urgence, en présence d'une situation désastreuse, d'approuver de toutes ses forces auprès des Pouvoirs Publics, le projet d'irrigation afin que les entraves qui pourraient subsister contre son adoption soient promptement levées et le projet définitivement approuvé par les deux Chambres ». L'unanimité des protagonistes autour du dossier est fructueuse: la Loi du 20 décembre 1879 déclare d'utilité publique le projet Dumont.

Le projet Dumont porté par une population victime d'une crise agricole et viticole persistante, sera-t-il malmené? La création du canal que tous les acteurs n'ont cessé d'appeler de leurs vœux, fera-t-elle l'objet de reports, de remises en cause, voire d'une fin de non-recevoir?

Épilogue dans le prochain numéro...



Photos 1, 2 et 3 : Cote 303 Délibérations du conseil Municipal de Pérols : Cote 109

Après les documents anciens c'est à travers les archives modernes et contemporaines (de 1790 à nos jours) que nous nous sommes plongés. Avec l'aménagement et l'extension

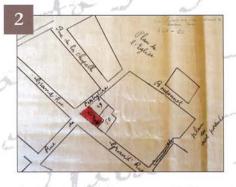
de la Mairie, nous avons souhaité remonter le temps pour vous faire découvrir les origines et l'évolution de notre Hôtel de Ville, décelées dans les archives.

Vente de l'ancienne Mairie en 1894

Dosignation de l'immouble (1).

Income Mourie de Vérels délice à l'angle
est du carrespose forme par le Grand Rue et la rue du
less legles, composée d'un res de chouseure et d'un
premier étage, occupant une surface às 95 mobres
carrès environ, confrontant au nort la rue du
Bresbytere; à l'est la rueve Dupin Pierr rie Viela
per un mur miloyen, au suit la veuve Chambert
rie Herand par un mus mitoyen, et à l'ouest
le Grand Rue.
Mile à prier 6.000 france.

... « située à l'angle Est du carrefour formé par la Grand'Rue et la rue du Presbytère, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, occupant une surface de 95 mètres carrés environ » (photo n°1), le local de l'ancienne Mairie - située à l'actuel 33 Grand'Rue (photo n°2)- est propriété de la commune jusqu'en 1894. A priori, le bâtiment est loué par



la Municipalité bien avant 1885 aux fins notamment de café ou de halles publiques.

Pour des raisons financières, la Municipalité décide par délibération du 19 août 1894, de mettre cet immeuble en vente aux enchères publiques: Considérant que l'ancienne mairie, située au centre du village a une valeur relativement assez importante; que le rezde-chaussée qui sert actuellement de halle, ne répond pas du tout à sa destination; qu'il est urgent de doter le village d'une halle couverte; eu égard au grand nombre d'acquéreurs et par suite à la vente avantageuse de cet immeuble [...] Décide de mettre en vente l'ancienne Mairie aux enchères publiques, que le produit de cette vente sera affecté à la construction d'une halle couverte sur le plan communal dit de Viane... ».



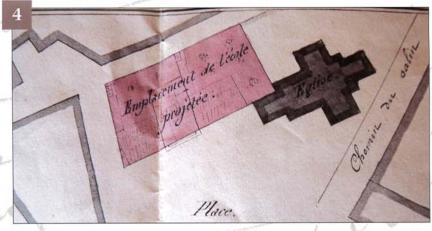
Autorisée par le préfet en octobre pour un montant de 6000 francs, l'adjudication a lieu le 18 novembre 1894. Le procès-verbal (photo n°3) indique que « deux autres feux ayant été allumés successivement sans succès et s'étant éteints sans enchère », Sieur Pagès Guillaume demeurant à Pérols peut « ...jouir pendant toute la vie de l'immeuble de l'ancienne Mairie moyennant la somme de sept mille sept cent vingt cinq francs ». Le produit de la vente perçu par la commune est probablement bienvenu, la construction d'une maison d'écoles avec Mairie (actuel Hôtel de Ville) quelques années plus tôt ayant concentré à elle seule des efforts humains et financiers importants.

Construction d'une maison d'écoles avec Mairie

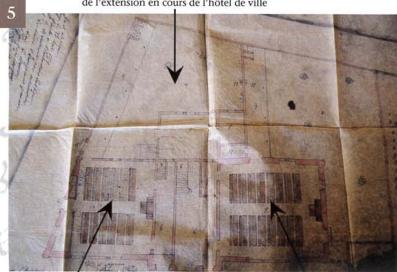
L'augmentation des effectifs et l'insuffisance des locaux scolaires justifient depuis longtemps déjà la nécessité d'une nouvelle construction. Lors du C Conseil municipal du 3 août 1878, les élus se soucient particulièrement de l'état des écoles: « ...la population de la commune ayant considérablement augmenté, le nombre des élèves en âge de fréquenter les classes a subi la même progression... Indépendamment de son exiguïté, la salle de classe est encore mal éclairée, mal aérée et ne réunit dès lors aucune des conditions de salubrité présentes par les lois et règlements qui régissent le service de l'instruction primaire ». (délibération du 3 août 1878).

Aidé par un mémoire à l'appui du projet de construction du futur bâtiment établi le 1er juillet 1878, il s'avère que l'école existante ne peut être agrandie et qu'il convient d'implanter le bâtiment sur un autre terrain « Aussi, l'administration municipale s'est-elle préoccupée, dès son installation, d'un pareil état de chose et a-t-elle résolu d'y apporter un prompt remède. Elle a décidé la construction d'un groupe scolaire en harmonie avec les besoins de la commune. Parmi les terrains communaux, aucun ne se prêtait à l'établissement d'une construction aussi importante et il a fallu acquérir un emplacement suffisant pour y élever les bâtiments scolaires. Celui dont elle s'est assurée la propriété est admirablement choisi, sur la place de l'Église, bordé d'un côté vacant qui longe cet édifice et des trois autres par la voie publique ». Les élus acceptent le projet dressé par l'architecte Monsieur Benoît, qui s'élève à 38042,48 francs. « ... Après bien des recherches, le choix s'est porté sur un terrain appartenant à M. Vincent Edmond, situé sur les plans de l'Église, dont la vente a été consentie au prix de six mille francs. L'immeuble cédé comprend une surface de 422 mètres carrés, sur laquelle surface se trouve un grand magasin dont les matériaux pourront être utilisés par l'architecte » (photo n°4).

Ce bâtiment accueillera une école de garçons, une école de filles, une salle d'asile (classe maternelle), un logement pour l'instituteur et une salle de



Préau découvert des filles sur l'emplacement de l'extension en cours de l'hôtel de ville



Classe des filles dans l'actuel service Population / CCAS

Classe des garçons dans l'actuel service Urbanisme

Mairie. Le plan du rez-de-chaussée vu et approuvé à Paris le 20 août 1879 par le Ministre de l'Instruction Publique et le Directeur de l'Enseignement Primaire, comprend une classe pour les garçons (occupé aujourd'hui par le service urbanisme), une classe pour les filles (service population – CCAS), un préau découvert sur lequel se situe l'extension de la Mairie (plan n°5).

Le logement destiné à l'instituteur et la salle de Mairie occupent le premier étage. La construction de l'édifice est conduite par l'entrepreneur Émile Fages et la rentrée scolaire s'effectue dans le nouveau bâtiment en 1880. Mais jusqu'en février 1882, date de réception provisoire des travaux, le projet fera l'objet de modifications. La municipalité de Monsieur Ardisson devra faire face à des augmentations financières liées aux travaux supplémentaires en raison notamment de l'embauche d'un instituteur adjoint, des conséquences des vents brûlants et corrosifs du Sud et de « l'ouragan » du 17 janvier 1881. L'école transférée à la Guette au milieu des années 1950, les locaux du bâtiment sont définitivement occupés par les seuls services municipaux.

La façade de la Mairie fera l'objet d'une rénovation en 1977 (photo n° 6, 7 et 8) puis en 2000, accompagnée d'une réhabilitation de la place Carnot, telle que nous les connaissons aujourd'hui. Hormis celui qui a permis sa création en 1880, le projet de réaménagement et d'extension actuellement en cours, est certainement le plus important et ambitieux que l'Hôtel de Ville ait entrepris.

LÉGENDES

N°1: cahier des charges signé par le Maire le 12 août 1894, désignant les caractéristiques de l'immeuble, les clauses et conditions générales de l'adjudication Côte 1M1

 $N^{\circ}2$: extrait du plan cadastral indiquant l'emplacement de l'ancienne Mairie, établi le 15 août 1894 Côte 1M1

 $N^{\circ}3$: procès-verbal du 18 novembre 1894, relatif à la vente de la Mairie Côte 1M1

N°4: plan général du projet de construction d'une maison d'écoles avec Mairie, dressé par l'architecte le 11 juillet 1878 Côte 4M1

N°5: plan du rez-de-chaussée dressé par l'architecte le 11 juillet 1878 Côte 4M1

N°6: projet d'aménagement de la façade de l'Hôtel de Ville dressé le 15 juin 1977 par l'architecte M. Mazel Côte-1M2

N°7: façade de la Mairie en 1987 telle que rénovée 10 ans plus tôt

N°8: place de la Mairie en 1992 avant son réaménagement en 2000







- Les archives anciennes, antérieures à la Révolution Française, sont déposées aux Archives départementales de l'Hérault située 2, rue de Castelnau à Montpellier.
 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18h sans interruption, les archives sont consultables par le public. Contact: 04 67 14 82 14.
- Les archives modernes et contemporaines, postérieures à la Révolution Française, sont conservées et consultables en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public.

 Merci à l'équipe des Archives départementales et au service Mission Archives 34 du Centre de gestion de l'Hérault, pour leur acqueil et leurs précieux conseils.

La consultation des archives anciennes de Pérols nous laisse à nouveau découvrir quelques moments du passé de notre commune. Les documents que nous vous présentons, portent sur des sujets bien différents: l'un sur le transport de prisonniers, l'autre sur l'engagement des maîtres d'école.

a liasse cotée 198 EDT 66 a laissé apparaître trois lettres qui ont attiré notre attention. Très anecdotiques, elles révèlent que la communauté, en 1664 et 1716, a été sollicitée pour faciliter l'embarquement et le transport de prisonniers par les étangs.

Ainsi, dans une lettre du 21 février 1664 (photo n° 1), il est demandé aux

consuls de Pérols de faciliter « la conduite de dix huit forçats condempnés aux galères, par ordre du Roy ». Pour cela, Rochemore¹, premier consul de Montpellier, demande « de disposer à ses fins les barques que luy seront nécessaires et d'arrester patron [...] quy a convenu de la dite conduite par mer jusque Toulon ».

En 1716, deux requêtes similaires sont envoyées à la communauté (photos n° 2 et 3). La première, datée du 4 mars, souhaite la préparation « d'une barque pour porter demain un prisonnier à Aigues Mortes, par ordre de Monsieur le duc de Roquelaure² ». Sur la seconde, datée du 27 mai, on peut lire : « je vous prie Messieurs d'avoir la bonté de me faire tenir prest une barque avec deux hommes pour aporter trois prisonniers d'Estat à Aigues Mortes [...]. J'espère que vous ni menquer pas sagissant des

ordres qui regardent le Roy [...]. Il faut que la barque 12 personnes sans les patrons ».

Ces lettres révèlent l'intérêt géographique de la commune: tournée vers les étangs qui communiquaient avec la mer par le biais de graus. Proche de Montpellier, sa situation était « stratégique » ³.

Dans un tout autre domaine - qui anticipe la rentrée des classes -, nous avons trouvé, en parcourant la liasse 198 EDT 91, la trace d'actes d'engagement de maîtres d'écoles en 1667 (photos n° 4 et 5).

Le contrat du 13 juin 1667, passé devant notaire, témoigne du recrutement du « Sieur François Deschamps, maître escrivain de la ville de Beaufort en valée au pays d'Anjou » qui accepte « la direction et charge de l'éducation et eslévation à la vertu daprendre de lire et escrire aux enfans des habitans dudit Pérols ». Alors que celui du 7 août 1667 est passé entre les mêmes consuls et le « Sieur Jean Cavallier du lieu de Castelnau de Guers au diocèse d'Agde ». Ce dernier, qui s'est engagé pour une durée de dix mois, a probablement remplacé le dénommé Deschamps... Quoi qu'il en soit, le Sieur Cavallier est chargé « de recevoir dans son escole tous les enfans des habitans dudit Pérols [...] et s'employera de tout son pouvoir journellement et sans discontinuation pour les aprandre bien [...] et outre ce, les enseignera de prier dieu et les eslevera à la vertu le mieux qu'il luy sera possible ».

Cotes des archives: 198 EDT 66/198 EDT 91

Mais encore...

- Charles de Rochemore Sieur de la Deveze, devient premier consul de Montpellier en 1663, Capitaine et viguier de Lunel.
- 2: Antoine Gaston-Jean-Baptiste Duc de Roquelaure né en 1656 est nommé en 1706 pour commander en chef en Languedoc. Il parvient à pacifier la région dans la confrontation avec les religionnaires des Cévennes et du Vivarais. Il assure les premières mesures de défense lors du débarquement d'Anglais Jusqu'à l'arrivée des troupes du Duc de Noailles. Par des mesures d'isolement, il aide à ce que la peste déclarée à Marseille en 1720, ne se propage pas. Il reçoit le bâton de marêchal en 1724 et conserve le commandement en Languedoc Jusqu'à sa mort. Il meurt à Lectoure en 1738.
- 3. Les graus dont on dénombrait à l'époque une douzaine, permettaient d'accèder de la mer dans les lagunes. De fait, Pérols possédait un port, lieu de chargement et déchargement de barques transportant des marchandises taxées d'un péage perçu par Monseigneur l'évêque de Montpellier. On y embarquait ou débarquait des produits de diverses natures provenant de Frontignan, Mauguio, Mèze, Agde, Sète, Bouzigues; poix, pierre, laine, draperies, étoffes, farines, lapins, oies, fromage de roquefort, poulets, chèvres, anchois, muscat, vin blanc, vin rouge, eau-de-vie. Une activité portuaire animée qui s'étiola en raison de l'ensablement d'une majorité des villes du littoral dont Aigues-Mortes et la construction du Canal du Lez. Réalisé aux frais du Marquis de Grave, il dérourna la navigation des ports de Mauguio, Villeneuve et Pérols qui devient alors « la plus manvaise communauté du diocèse ».

Source: « Histoire de Pérols en Languedoc » Michelle Granier-Rovetto/impression Christian

Mossing for Som Sen on faire graper of the Some and the grand grow order of the M. C. June

LÉGENDES:

- 1: Lettre du 21 février 1664
- 2: Requête du 4 mars 1716
- 3: Correspondance du 27 mai 1716
- 4: Acte d'engagement du 13 juin 1667
- 5: Contrat du 7 août 1667

Commention of I majoring the Majoring of the Majoring of the Majoring of the Comment of the Majoring of the Ma

presenten baill et bailleret on Juno françoia descham 4
ell annuain et a tot de beaufort en valle au port dandou prisent stepulant et acceptant, la disection li change de la ducadon et esle un on ala vertu dagrende de live et escrive aux enfans den habitant du Levrole pendant à

5 en ent par con presente l'arther haillert our s'il san Caraller de li lieure curselment et grusser au doublerge present et a cu pravet fadorection et charge à baseine et extensible als irets d'apprairie à live et exercice ess crifere des ha ene dud presente à l'une terretse ess crifere des ha ene dud presente periodant le terreps et toures de dix mois que out e ausurince le pag du present

- Les archives anciennes, antérieures à la Révolution Française, sont déposées aux Archives départementales de l'Hérault située 2, rue de Castelnau à Montpellier.
 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18h sans interruption, les archives sont consultables par le public. Contact: 0467148214.
- Les archives modernes et contemporaines, postérieures à la Révolution Française, sont conservées et consultables en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public.

 Merci à l'équine des Archives départementales et au service Mission Archives 34 du Centre de gestion de l'Hégault, pour leur acqueil et leurs précions conseils.

En cette période printanière, le journal a ouvert les archives anciennes consacrées à l'agriculture. Deux documents de 1751 et 1771, nous permettent d'appréhender la situation agricole de la commune avant la Révolution Française. Car il ne faut pas l'oublier, l'économie de Pérols et la subsistance de ses habitants étaient étroitement liées à l'agriculture...

₹ n 1751, un procès verbal (photo n°1) témoigne des pertes en ⊿grains et en vins de la commune. Jacques Ricard, expert nommé par l'Intendance du Languedoc, est chargé d'estimer les dommages causés par divers événements météorologiques. En effet, les pluies et gelées de l'hiver, suivies en juin de brouillards et de vents chauds, ont été peu propices au bon rendement des récoltes. Conséquence: pas moins des deux tiers des moissons et vendanges ont été perdus. L'expert les liste soigneusement sur un tableau (photo n°2) le 29 juillet 1751: il répertorie les différents propriétaires lésés et évalue les dommages occasionnés. Au total, les pertes portent sur 544 séterées (soit 15000 ares), 8 livres de fruits et 40 livres de tonneaux de vins. Une période peu clémente qui ne semble pas s'améliorer dans le temps puisque 20 ans plus tard, en 1771, un questionnaire fort intéressant en apporte la preuve. Rempli par les consuls de la communauté de Pérols, à

la demande de l'Intendance du Languedoc, il nous renseigne sur la situation agricole. Dans un tableau prérempli, l'administration consulaire détaille et commente les récoltes de froment, seigle, avoine, orge et grains, légumes, foins fourrages, vin, fruits, paille, cocons etc.(photo n°3 et 4). On apprend ainsi que la communauté n'était pas en mesure de subvenir aux besoins des 500 consommateurs recensés, au-delà d'un trimestre. La double page d'observations établie par le Second Consul (photo n°5 et 6) dans laquelle il indique que : « cette année le vent de nord a fait perdre le gros tiers de la récolte des grains et nous a privé de presque tous les pâturages, et les brouillards ont porté un préjudice notable aux vins », révèle la fragilité de l'agriculture sous l'Ancien Régime et souligne le lien étroit entre le climat et la vie quotidienne des habitants.

Côtes: 198 EDT 100 et 198 EDT 93

Pendant ce temps là...

- Face aux représentants du clergé qui n'ont toujours pas fourni la déclaration de leurs biens et revenus en février 1751 pour s'acquit-ter du vingtième, le roi Louis XV suspend la levée de cet impôt direct sur les biens ecclésiastiques. D'autres exemptions sont accordées aux états provinciaux et aux corps privilégiés.
- Diderot et d'Alembert publient la même année, le premier volume de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Voltaire quant à lui, rédige les derniers mots du « Siècle de Louis XIV ».
- Comme en France, la Bohême est victime de mauvaises récoltes en 1771, conséquences du gel et des pluies de printemps qui ont empêché les semis. En raison de la disette, les mendiants affluent vers les villes. Marie-Thérèse de Habsbourg accorde alors un secours d'un million de florins. Quelques mois plus tard 160000 victimes meurent d'une épidémie de peste.
- Côté sciences, l'astronome français Charles Messier établit la première liste de nébuleuses tandis que Lavoisier analyse la composition de l'air, en 1771.



Le procès verbal de 1751 rédigé par Jacques Ricard, expert.



Tableau listant les propriétaires dont les récoltes ont été endommagées



Observations complémentaires détaillées par le Second Consul de Pérols, le 14 août 1771





Questionnaire renseigné de la communauté concernant l'état du produit des récoltes.



- Les archives anciennes, antérieures à la Révolution Française, sont déposées aux Archives départementales de l'Hérault située 2, rue de Castelnau à Montpellier. Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption, les archives sont consultables par le public. Contact : 04 67 14 82 14.
- Les archives modernes et contemporaines, postérieures à la Révolution Française, sont conservées et consultables en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public.
 Merci à l'équipe des Archives départementales et au service Mission Archives 34 du Centre de gestion de l'Hérault, nour leur acqueil et leurs précieux conseils.

Puisqu'il est monnaie courante pour une commune d'être confrontée à des contentieux de diverses natures, la rédaction a cherché le plus vieux document conservé aux archives, faisant état d'une procédure impliquant la Ville. Si cet acte trop altéré par les siècles ne peut être exploité, d'autres litiges témoignent que de tout temps, les premiers magistrats ont dû défendre les intérêts de la

La liasse conservée aux archives qui couvre la période 1607-1789, regroupe les procédures impliquant la communauté et les significations d'actes de justice : arrêts, inventaires, mémoires, plaintes, suppliques et correspondances.

D'une manière générale, elle reflète la taille et l'histoire de la commune : aucune affaire judiciaire remarquable par un retentissement, ou un intérêt juridique notables, n'est contenue dans ce fonds très lacunaire. Pour autant, dès 1607, Pérols connaît apparemment des « démêlés judiciaires » ; du moins ce sont les suppositions que l'on peut tirer des archives conservées en si mauvais état qu'il s'avère impossible d'en extraire quelconque enseignement (photos n°1 et 2). Seule la datation de ce document revêt donc un intérêt.

Néanmoins, en voyageant dans le temps, deux litiges ont attiré notre attention tant par leur caractère anecdotique que calligraphique.

Le premier, nous apprend qu'en 1640, une requête est menée par les « Consuls du lieu de Pérolz contre les consuls de Montpellier » (photos n°3, 4 et 5). Ces feuillets, grignotés par de minuscules insectes papyvores, sont un ensemble de courriers et de pièces concernant l'affaire. L'ancêtre en quelque sorte, des impressionnants dossiers à étage, que la complexité actuelle des procédures judiciaires impose. A l'époque, il est courant et habituel que de telles requêtes, visant à récupérer de petites sommes soient entreprises par les particuliers et les communautés. En l'espèce, les Consuls de Pérols réclament un dédommagement à leurs homologues montpelliérains pour les frais de logement et de fourniture qu'ils ont supporté à leur place, lors de l'étape d'un régiment : « L'an mil six cens quarante et le quinzième jour du mois de nouvembre pardevant nous Guillaume Patrix conseiller du Roy jûge et magistrat en la sénéchaussée gouvernement et siège présidial de Montpellier dans notre maison d'habitation à huict heures de matin. S'est présanté Maître Momier procureur audit sénéchal pour les consuls et habitans du lieu de Pérolz et avec l'assistance de Fulcrand Estelle l'un des dits consuls qui a deci que le régiment des vaisseaux venant du pays de Guyne pour aller en Provance par ordre de Monseigneur le mareschal deschomberg du vingt huitième mai dernier ; il avait ordonné que le dit régiment partant du lieu de Gigean ou il avoit sa routte logeroit ou environs de la présente Ville de Montpellier et enjoint aux consulz de la dite ville leur fournir l'estape des denrées à cest effect destinés et imposés. Mais au lieu par les dits consulz de ceste ville d'obéir au dit ordre, au contraire ils

avoient refuzé de fere le dit lotgement et la fourniture de la dite estape ; à cauze de quoi le dit regiment compozé de treitze compagnies compris l'estat major seroit venu». Ces faits témoignent de l'obligation faite aux communautés, d'héberger les troupes lors de leurs passages avec les conséquences qui en découlent : destructions, pillages ... Pour les consuls de Montpellier, il était plus sécurisant de laisser les troupes se loger à l'extérieur de la ville, dans les campagnes environnantes et Pérols en l'occurrence. Souffrant de sa proximité avec la capitale régionale, la Ville réclame donc les frais de réparation auprès de celle qui aurait du les supporter.

1789 nous livre le deuxième document d'archives intéressant : à la veille de la Révolution Française, le premier Consul de Pérols, Sieur Poulalion, informe le Conseil politique de la demande portée par Sieur Roussel, architecte montpelliérain, de recouvrer une somme d'argent correspondant aux travaux effectué sur le chemin reliant Pérols à Montpellier.

Ces feuillets à la calligraphie particulièrement soignée stipulent (photo n°6 et 7): «L'an mil sept cens quatre vingt neuf et le dix neufvième jour du mois de novembre le conseil politique de la communauté de Pérols, diocèse de Montpellier assemblé en la forme ordinaire dans l'hôtel de ville du dit lieu à la réquisition de Monsieur Antoine Poulalion, premier consul et par devant Monsieur Jean Fabre, second consul assisté de Sieur Riban, sindic des habitans foreins, Laurens Albert, Pierre Limoges, F. Joubert, Louis Moulenac, Simon Joubert et autres conseillers politiques. Par Messieurs les consuls a esté dit à l'assemblée que par exploit du dixième de ce mois il leur a été sinifié de la part du sieur Roussel architecte de Montpellier une requette par lui présentée à Monseigneur l'intendant de cette province à ce qu'il lui soit accordé taxe de la somme de 24 Livres tant pour ses séances de la vérification par luy faite de la partie de chemin de Pérols à Montpellier l'ors du premier payement qui fut fait à l'entrepreneur que pour l'adresse et mise au net ... ». Cette requête est sûrement jugée par les consuls quelque peu abusive... vraisemblablement pour éviter à la Ville de supporter seule ces frais.

Des documents anecdotiques certes, mais qui ne sont autres que deux petites pages de vie d'une administration sous l'Ancien Régime.

- 1607 en France

- 1608 en Angleterre

Légendes

- Itt 2 Archive datant de 1607, inexploitable en raison de son état de conservation
- 3, 4 et 5 Requête « Consuls du lieu de Pérolz contre Consuls de Montpellier », en 1640
- 6 et 7 Requête de Sieur Roussel auprès du Consul















- Les archives anciennes, antérieures à la Révolution Française, sont déposées aux Archives départementales de l'Hérault située 2, rue de Castelnau à Montpellier. Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption, les archives sont consultables par le public. Contact : 04 67 14 82 14

Pour continuer notre parcours à travers les archives les plus anciennes de Pérols, ce numéro met à l'honneur, l'ancêtre du registre d'état civil : le registre paroissial. Ouvert en 1607 par le curé de la paroisse, il énumère les baptêmes célébrés en l'Eglise de Pérols jusqu'en 1665. Peu de communes possèdent encore trace d'un document aussi ancien, conférant à cette archive le qualificatif « d'assez exceptionnelle ».

usqu'en 1792, le clergé est chargé de tenir dans chaque paroisse, un ou plusieurs registres sur lesquels sont consignés les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures. Ce sont les actes paroissiaux ou de catholicité. Si les premiers registres paroissiaux sont attribués à Givry, près de Chalon-Sur-Saône (1334 – 1357) et à Châteaudun, en Eure et Loire (1478 – 1479 et 1507 – 1509), leur tenue n'est obligatoire qu'à partir de 1526 : un synode dans le diocèse de Chartres enjoint en effet aux curés de conserver une trace écrite des actes de baptêmes et de mariages. Cette décision peu suivie par le clergé, ne s'applique alors qu'aux baptêmes. Mis à part les registres ouverts la même année par les paroisses de Saint-Martin-le-Vardier à Chartres et de Saint-Pierre à Dreux, il n'est pas fait état d'archives plus anciennes. L'ordonnance royale de Villers-Cotterêts en 1539, imposant la tenue d'un « registre en forme de preuve de baptême » n'aura elle aussi, que très peu d'impact. Dans bien des paroisses, l'apparition des premiers registres s'avère beaucoup plus tardive, d'autant que le prix du papier pouvait constituer à l'époque, un obstacle réel. Peut-être était-ce le cas pour Pérols dont trace est faite de son premier registre 68 années plus tard ? Il faudra attendre l'ordonnance royale de 1667, connue sous le nom de « Code Louis » pour que la tenue des registres paroissiaux soit réglementée pour la première fois en France de façon précise. Les termes de « minutes » pour l'acte original et de « grosse » pour la copie, sont alors institués ; la rédaction des registres d'une manière uniforme s'impose avec la signature systématique des actes de baptême par les parrains et les marraines. C'est le décret du 20 septembre 1792 qui met fin aux registres paroissiaux en définissant un nouveau « mode de constater l'état civil des citoyens » quelle que soit leur religion : l'acte d'état civil est né. Il revient alors aux officiers d'état civil, nommés parmi les membres du conseil général de chaque commune, de se substituer au clergé pour tenir les registres civils (photo n°5). Rédigé en double original, le deuxième est déposé aux Archives départementales.

Les premières mentions du registre qui nous intéresse (photo n° 1) sont rédigées en vieux français. Même si ce document est lacunaire (il manque de nombreuses années) et que la reliure a disparu (seuls quelques feuillets subsistent), il présente un réel intérêt (photo n° 4). Le plus vieil acte concerne le baptême d'André Estell baptisé le 25 novembre 1607: « l'An mil six cens sept vingteinguiesme noviembre a esté baptisé en l'église de Perolz André Estell fils de Phillipe Estell. Son parrin a este André Estell, sa marrine Marie Gleise. Baptisé par moi, Etienne [Soub...], curé audit lieu de Perolz. » (photo n° 2 et 3).

L'importance de ce document est indéniable. Fréquemment utilisés par les généalogistes en quête d'ancêtres, les registres paroissiaux et d'état civil ont été microfilmés afin d'éviter une dégradation liée aux nombreuses manipulations.

L'ensemble des ces actes sont consultables sous forme « microfilm » ou « numérique » aux Archives départementales de l'Hérault.

Cote de l'archive : GG1 198 EDT 70 - cote microfilm : 1Mi EC 198 R 01

Pendant ce temps là...

- · Monteverdi popularise l'opéra : c'est à l'occasion d'une
- · Fondation du Québec : l'explorateur français Samuel de
- Galilée offre sa lunette astronomique au Sénat : ayant entendu parler de la lunette hollandaise de Hans Lippershey, de Jupiter, la planète Vénus et remarquera que la voie lactée est











- 1 Première page du registre paroissial des baptêmes ouvert en 1607 et clos en 1665
- 2 Intérieur du registre paroissial des baptêmes
- 3 Acte de baptême d'André Estell en 1607

- 4 Les feuillets constituant le registre paroissial des baptêmes
- 5 La première page du registre d'état civil de Pérols, institué par le décret du 20 septembre 1792

- olution Française, sont déposées aux Archives départementales de l'Hérault située 2, rue de Castelnau à Montpellier. Du lundi au les archives sont consultables par le public. Contact : 04 67 14 82 14. Ostérieures à la Révolution Française, sont conservées et consultables en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public.

Le dernier numéro présentait le compoix le plus ancien de la commune, cette rubrique se consacre aujourd'hui à sa plus vieille délibération. Conservé aux Archives départementales de l'Hérault, le registre des délibérations qui la contient, a été ouvert en 1600 et utilisé jusqu'en 1667.

Que retenir de ce document ? Quel est son état de conservation ? Quelques éléments de réponse.

es registres des délibérations des consuls sont les ancêtres des registres des délibérations du Conseil municipal. Témoins de la vie pérolienne elles constituent un ensemble essentiel pour écrire l'histoire de notre commune.

Le plus vieux registre des délibérations, encore conservé, est écrit en vieux français. Sur une des premières pages, là où commence l'écriture des délibérations de la communauté, un premier paragraphe introduit l'ensemble du registre : « ley commance le livre des Actes passés depuis le 16 apvril 1600 par les habitans du lieu et consulat de Perolz ». Puis un second précise l'objet de cette première délibération : « Prims act de surssoy de la somme de cinquante escus deue audit lieu par François Challon et Laurens Viane ».

La transcription intégrale de la délibération est un exercice difficile, pour ne pas dire impossible. Sans pouvoir déchiffrer l'ensemble des mots, le sens général de cette décision d'avril 1600 s'avère compréhensible : François Challon et Laurens Viane, consuls de la communauté en 1599, sont autorisés par les nouveaux consuls de 1600, à utiliser la somme de 50 écus, qui leur reste en excédent, pour faire face aux dépenses qui pourraient subvenir suite à des engagements qu'ils auraient pris au cours de leur charge. Pour être tout à fait explicite, les consuls sont des officiers municipaux nommés pour un an parmi les notables qui ont en charge l'administration des biens de la communauté. Ils sont les ancêtres des conseillers municipaux alors que le premier consul serait l'équivalent du Maire. En termes de conservation, ce registre, muni d'une reliure simple en parchemin avec bandes et croisillons en cuir, est particulièrement abîmé (photos 1 et 3). Les premiers et derniers feuillets sont froissés et déchirés ; les encres ferrogalliques, très acides, utilisées au 16° et 17° siècles, ont fragilisé et attaqué le papier. Par ailleurs, le dos de la reliure est particulièrement déformé en raison des nombreuses utilisations dont le registre a fait l'objet depuis 400 ans. Pour protéger ce document des manipulations susceptibles d'altérer son état et le sauvegarder, son contenu a été microfilmé. Ce support permet au public d'avoir toujours accès aux délibérations du registre.

Cote du registre : 198 EDT 1 / Cote du microfilm : 1 Mi 627 R 05

Pendant ce temps là...

- donné d'héritier, le Roi de France Henri IV décide de se séparer de sa première épouse, Marguerite de Valois surnommée la Reine Margot, le 24 janvier 1599.
- Henri IV épouse Marie de Médicis : libre, il se marie en seconde 600 000 écus (coquette somme qui ne peut rivaliser avec nos 50 écus d'excédents!) et assure un rapprochement avec l'Italie.
- Louis XIII, l'héritier au trône : fils d'Henri IV et de Marie
- La France s'agrandit: la France et la Savoie signent le Traité de Lyon, le 17 janvier 1601. En échange du marquisat de Saluces, le Duc de Savoie Charles Emmanuel, cède au roi Henri IV, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et le Valromey.



- Les archives anciennes, antérieures à la Révolution Française, sont déposées aux Archives départementales de l'Hérault située 2, rue de Castelnau à Montpellier. Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption, les archives sont consultables par le public. Contact : 04 67 14 82 14. Les archives modernes et contemporaines, postérieures à la Révolution Française, sont conservées et consultables en Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public.